

F.R.C.P.B.
N°392
K.L.B.P


bpost
PB – PP
BELGIE(N) - BELGIQUE



**PERIODIQUE MENSUEL
DU CERCLE PHILATELIQUE
"LES TIMBRES"
D'HAM-SUR-HEURE / NALINNES
DECEMBRE 2016 – N° 113**

Fondé en septembre 2005 par
M. J. LADRIERE et M. R. BOURGEOIS

(Ne paraît pas en juillet et août)

TIRAGE : 50 EXEMPLAIRES

BUREAU DE DEPOT : 1150 BRUXELLES
P 801032

EDITEUR RESPONSABLE :
Brigitte CAPRASSE – Place Dewandre 2 – 1150 BRUXELLES

MEMBRES DU COMITE

PRESIDENT D'HONNEUR

Jean LADRIERE
071/21.39.94

**PRESIDENTE
REDACTRICE DU BULLETIN**

Isabelle LEYSEN
Rue Hublette 25
6120 HAM-SUR-HEURE
071/21.74.29
leysenisabelle@hotmail.com

**VICE PRESIDENT
VERIFICATEUR AUX LOTS**

Guy GALLAND
071/21.58.34

**TRESORIER
RESPONSABLE TOMBOLA**

Pierre BOSSUROY
071/32.54.86

SECRETAIRE

Françoise LEJEUNE
lestimbres@hotmail.com

MEMBRES ACTIFS

Paula KICQ
Viviane SPAUTE
Eric DELOOZ
Alain DEBECKER
Jacky DELANNOY
Marie France REMANT
Vincent MATERNE
Michel DELCULEE

REUNION : le 2ème jeudi du mois à 19 heures.

LOCAL PRINCIPAL :

Salon des Combattants à 6120 Cour-sur-Heure

COTISATION :

8 € avec bulletin

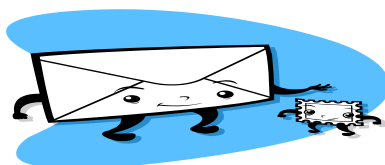
5 € sans bulletin

2,50 € (jeune de – 18 ans)

COMPTE CPH : IBAN : BE98 126-1073037-93

au nom du club - Rue Hublette 32 – 6120 Beignée

NOTRE SITE : www.lestimbres.be



MOT DE LA PRESIDENTE

Chers membres,

Je vous souhaite d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année mais surtout un joyeux Noël et oui que le temps passe vite déjà la fin d'année.

Au plaisir de vous revoir.

Isabelle

REUNION : 8 DECEMBRE 2016 à 19 heures au Salon des Combattants à Cour-sur- Heure

Chers ami(es) affiliés.

Nous apprenons que Pascal le compagnon d'Isabelle, notre présidente, que certains d'entre nous ont déjà rencontré, est hospitalisé suite à une chute.

Nous lui souhaitons un bon rétablissement et du courage à notre amie Isabelle.

Paula votre ancienne secrétaire.

RESERVE AUX MEMBRES

ANNONCES PHILATELIQUES

Notre membre et président ami de Thuin, Monsieur Jean-Pierre Brière (N°11), fait un appel à vous tous, afin de trouver des plis ou documents d'Ham sur Heure, pour continuer son histoire postale.
Contact : 071/51.51.74

Notre membre Monsieur Michel Erauw (N°60), recherche tout ce qui concerne l'Exposition de Bruxelles 1897 – timbres neufs et oblitérés, lettres, entiers postaux, vignettes neuves ou sur documents, médailles et en général toute documentation. Il recherche également des documents avec oblitération des bureaux secondaires de Bruxelles comme par exemple, la Chancellerie, la place de la Chapelle, la rue Blaes, etc..... Contact : 0472/41.44.10

Si vous souhaitez insérer une annonce, une publicité, un article, un espace vous est réservé dans notre bulletin. Vous pouvez contacter la Présidente.

AGENDA

Pas de manifestations philatéliques connues pour le mois de décembre.



07/12 M. Eric Delosse

ANNIVERSAIRES

30/12 Mme Brigitte Caprasse



REGLEMENT DES VENTES

Mise en vente lors des réalisations inter membres «VENTE DU MOIS »

Afin d'améliorer la qualité des lots de Belgique proposés aux ventes mensuelles et d'éviter des discussions suite à des erreurs de côtes, qualités et pourcentages, tous les points suivants devront être respectés.

1. Tous les lots **XX** et **X** seront vérifiés et les observations sur leurs qualités seront signalées lors de la vente.
2. Les timbres et séries **XX** jusqu'à aujourd'hui et **X** avant le 01/01/1961 de qualité PREMIER CHOIX seront mis en vente suivant les prix demandés par le vendeur mais sans que ceux-ci ne puissent être inférieurs à 30% de la cote du COB. Si lors du contrôle un lot proposé à la vente présente un défaut et ne répond pas aux critères de premier choix (ex : dents courtes, fraîcheur, rouille ou autres problèmes affectant les timbres et documents), le lot sera retiré de la vente. Pour une vente à la tombola du club ces lots « premier choix », le % pourra être inférieur au 30% voir même gratuit.
3. Les timbres et séries **XX** jusqu'à aujourd'hui et **X** avant 1961 de qualité DEUXIEME CHOIX dont les défauts ont été signalés **PAR le vendeur lui-même** seront mis en vente suivant les prix demandés par le vendeur. Si ces défauts n'ont pas été signalés ou exagérés afin de vendre à moins de 30%, les lots seront retirés de la vente.
4. Les timbres **O** seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur et l'acheteur sera seul responsable d'estimer la qualité lors de l'exposition des lots avant la vente.
5. Les timbres dépareillés seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur comme dans un carnet de circulation.
6. Les cotes devront faire référence à un COB de l'année en cours ou une des deux années précédentes. Faute d'une référence vérifiable dans les COB de ces 3 années les lots seront retirés de la vente.
7. Des lots de séries ou dépareillés, de timbres **XX** ou **X**, peuvent être présentés sous la dénomination « **pour affranchissement** » **sans indication des timbres les composants** et les prix des lots feront référence à la valeur faciale. Sous cette présentation ces lots seront mis en vente aux prix demandés par le vendeur ou seront retirés de la vente.
8. Les timbres **X** après 01/01/1961 seront mis en vente uniquement comme « valeur d'affranchissement ».
9. Lors des réunions mensuelles un membre **PRESENT** pourra présenter à un autre membre présent tout élément philatélique au prix qu'il désire.

Il est recommandé de placer les timbres dans des cartons genre "HAWID" ou autre pour bien les protéger. Pour les plis, des enveloppes en plastique ou en papier sont conseillées. (Ceci dans votre propre intérêt de façon à éviter des détériorations lors des manipulations).

Les prix de départ doivent être impérativement exprimés en €.

Les centimes des prix en € doivent impérativement se terminer par 0 ou par 5.

Les lots doivent être présentés avec une liste récapitulative, ainsi qu'une feuille jointe au nom de notre cercle (s'adresser à la présidente pour vous en procurer).

Nous insistons sur le fait que les vendeurs doivent être membres. Les lots doivent être remis à Madame Isabelle Leysen ou en cas d'absence à un autre membre du comité.

Les membres empêchés d'assister aux réunions et désirant remettre une offre, peuvent le faire auprès de la Présidente au 071/21.74.29.

REMARQUE GENERALE : Bien que le cercle prenne toutes les mesures utiles en vue d'assurer la bonne conservation des lots destinés aux ventes entre membres, **il décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.**

Nous rappelons que, pour les ventes, chaque vendeur et / ou acheteur est responsable des échanges qu'il effectue. Chaque membre est tenu avant de quitter la réunion, de vérifier leurs achats de timbres, qu'ils soient mis en vente, ou achetés. Le comité n'est en rien responsable des litiges qui pourraient survenir en raison d'un éventuel mauvais état des timbres vendus.

Il est aussi rappelé que le trésorier ne peut pas faire de crédit lors des ventes.

Chaque membre doit être en mesure d'honorer ses enchères.

Pour de bonnes réunions conviviales et sans quiproquo, nous comptons sur votre fair-play et vous remercions d'avance pour votre compréhension

VENTE DU 8 DECEMBRE 2016

N°	Nb	PAYS	DESCRIPTION	ETAT	COTE	Pr.Dép	Pr.V.
1	2	BELGIQUE	N°512x2	XX	8	2	
2	4	BELGIQUE	N°572 (bloc de 4)	XX	3,60	1	
3	2	BELGIQUE	N°613 et 614	XX	4,75	1,20	
4	2	BELGIQUE	N°623 et 624	XX	10	2	
5	6	BELGIQUE	N°647 à 652	XX	4,20	1	
6	4	BELGIQUE	N°697 à 700	XX	3,95	1	
7	6	BELGIQUE	N°1102 à 1107	XX	13,50	4,50	
8	7	BELGIQUE	N°1114 à 1120	XX	12,50	3,50	
9	8	BELGIQUE	N°1139 à 1146 (BDF)	XX	15	4,50	
10	6	BELGIQUE	N°1176 à 1181 (BDF)	XX	21	7	
11	2	BELGIQUE	N°3406b et 3406c	XX	7,50	2,25	
12	2	BELGIQUE	N°3355a et 3355b	XX	5,20	1,55	
13	2	BELGIQUE	N°3318a et 3318b	XX	5,20	1,55	
14	2	BELGIQUE	N°3234a et 3234b	XX	5,20	1,55	
15	1	BELGIQUE	N°2855	XX	6	1,80	
16	1	BELGIQUE	N°2854	XX	9	2,70	
17	9	BELGIQUE	N°2124/2127 + les nuances	XX	28,60	8,60	
18	4	BELGIQUE	Bloc de 4 du N°1370 P3 (Phosphorescent)	XX	3,50	1,05	
19	5	BELGIQUE	N°737/741	XX	16	4,80	
20	9	BELGIQUE	N°701/709	XX	5,50	1,50	
21	10	BELGIQUE	N°603/612	XX	7,75	2,30	
22	2	BELGIQUE	N°623/624	XX	10	3	
23	2	BELGIQUE	N°639/640	XX	7	2,10	
24	1	BELGIQUE	N°602 avec vignette	X	7,50	2,25	
25	8	BELGIQUE	N°411/418	X	8	2,40	
26	5	BELGIQUE	N°240/244	X	8	2,40	
27	2	BELGIQUE	E92/93	XX	1,50	0,45	
28	2	BELGIQUE	E89 + E89 avec cachet 1965	XX	1,50	0,45	
29	1	BELGIQUE	E86 Dentellé	XX	0,75	0,20	
30	1	BELGIQUE	E84	XX	0,50	0,15	

31	80	FRANCE	Divers avant 1960	O	/	2	
32	35	LIBAN	Divers	O	/	0,90	
33	51	SUEDE	Divers	O	/	1,25	
34	75	HONGRIE	Divers	O	/	1,90	
35	1	BELGIQUE	Carnet N°1267a (FDC)	O	18	5,50	
36	3	BELGIQUE	FDC N°3383-85 (fleurs)	O	8,50	2,60	
37	9	BELGIQUE	N°1642-49 (bord de feuille)	XX	5,20	2	
38	2	BELGIQUE	N°1669-70 (bord de feuille)	XX	3,30	1	
39	2	BELGIQUE	N°1840-41 (4 numéro planches différentes)	XX	7,40	3	
40	4	BELGIQUE	N°1877-80 (avec numéro de planche)	XX	2,50	1,25	
41	16	MAURITANIE	Pa 64/66 (oiseaux)	XX	23,50	4	
42	16	MAURITANIE	Tx 34/49 (oiseaux)	XX	14,50	2,50	
43	2	Nlle Helrids	N°206/210 (oiseaux)	XX	14,50	2,50	
44	2	«	N°218/222 (oiseaux)	XX	33,30	6	
45	2	«	N°255/256 (oiseaux)	XX	58	10	
46	2	«	N°241/242 (oiseaux)	XX	7,30	1,40	
47	2	OCEANIE	PA26-28 (oiseaux)	XX	62	12	
48	5	PAYS-BAS	N°733/737 (oiseaux)	XX	14	2,50	
49	5	TCHAD	PA2/PA7 (oiseaux)	XX	36	7,20	
50	3	REP GUINEE	PA 26/28 (oiseaux)	XX	18,25	3,60	

Boucherie - Charcuterie

Dominique BEQUET

7, rue Miserque

MARBAIX-LA-TOUR

Tel : 071 / 218119

Grand choix de charcuteries fines, fabrication maison.

Remise à domicile.

Service traiteur sur commande.

